

AUSTRALIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Renforcer les capacités et améliorer la réglementation dans le domaine de l'infrastructure (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Remédier à la pénurie d'infrastructures en choisissant rigoureusement les projets publics et en faisant en sorte que la capacité existante soit utilisée efficacement, par exemple dans les transports routiers et la gestion de l'eau.

Mesures prises : La sélection et le financement des projets s'appuieront davantage sur la publication d'analyses coûts-avantages et d'évaluations *ex post* à compter de 2012. Les autorités investiront aussi dans un système autoroutier géré de façon intelligente pour réduire les encombrements dans les agglomérations.

Réduire les obstacles à l'investissement direct étranger (2011)

Recommandations : Appliquer aux autres pays les procédures de contrôle allégées consenties aux États-Unis. Impliquer des organismes spécialisés (par exemple, la sécurité nationale) dans la procédure de contrôle afin d'améliorer la transparence.

Mesures prises : Aucune.

Améliorer l'efficacité du régime fiscal (2011)

Recommandations : Diminuer encore les impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les sociétés et accroître la taxe sur les biens et services. Simplifier et rationaliser le régime fiscal des États, en particulier en ce qui concerne le logement.

Mesures prises : Le Parlement examine une réforme visant à augmenter la taxation des ressources non renouvelables. D'ici à 2013, le taux légal de l'impôt sur le revenu des sociétés sera ramené de 30 à 29 %.

Réformer les régimes d'invalidité (2007, 2009)

Recommandations : Durcir les critères d'admissibilité au *Disability Support Pension* (DSP) et encourager les bénéficiaires de ce régime ayant une capacité de travail importante à rechercher un emploi.

Mesures prises : Un processus d'évaluation plus rigoureux des bénéficiaires du régime d'invalidité a été introduit en 2011 et des subventions salariales plus élevées seront accordées aux employeurs embauchant des personnes souffrant d'un handicap. À compter de juillet 2012, les bénéficiaires du régime d'invalidité de moins de 35 ans ayant une capacité de travail reconnue d'au moins huit heures par semaine seront invités à rechercher un emploi.

Autres priorités

Améliorer les résultats du système d'enseignement (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Améliorer et encourager l'apprentissage ainsi que l'enseignement et la formation professionnels.

Mesures prises : Des places supplémentaires de formation répondant aux besoins de compétences du secteur industriel seront financées sur le budget de 2011-12, avec un cofinancement des employeurs. Les États recevront des incitations financières à compter de 2012-13 pour réformer le système de formation et d'enseignement professionnels de façon à relever les niveaux de compétences et à améliorer les taux d'achèvement des études.

Renforcer les incitations à l'activité (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Réduire les taux d'imposition marginaux effectifs du retour au travail, en particulier pour les familles à faible revenu. Assujettir les allocations pour enfants à charge trop jeunes pour être scolarisés à l'exercice d'un emploi ou la recherche d'un emploi par les parents.

Mesures prises : L'abattement en faveur des bas salaires sera effectif plus tôt dans l'année à compter de 2011-12. L'abattement au titre des conjoints à charge sera éliminé pour les conjoints atteignant 40 ans après juillet 2011. À compter de 2013, la garantie de ressources des parents isolés sera restructurée pour encourager la participation au marché du travail.

Maintenir un système de négociations salariales souple et réduire les coûts minimaux du travail (2007, 2009)

Recommandations : Rationaliser le système de sentences et maintenir des négociations salariales au niveau de l'entreprise.

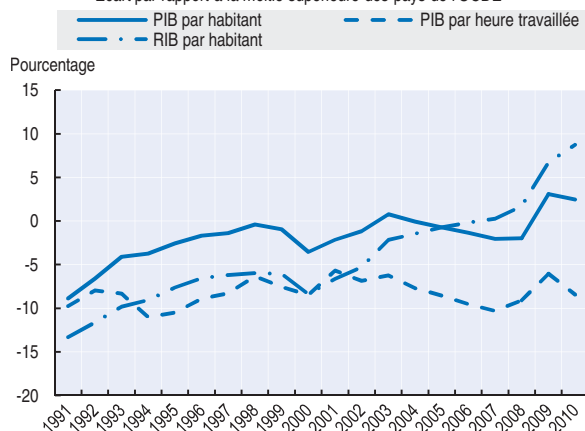
Mesures prises : En 2009, un système national de relations professionnelles dans le secteur privé a réduit le nombre de sentences, créé un seul organisme de réglementation et amélioré la protection des travailleurs. Aucune mesure n'a été prise concernant les coûts de main-d'œuvre minimaux.

AUSTRALIE

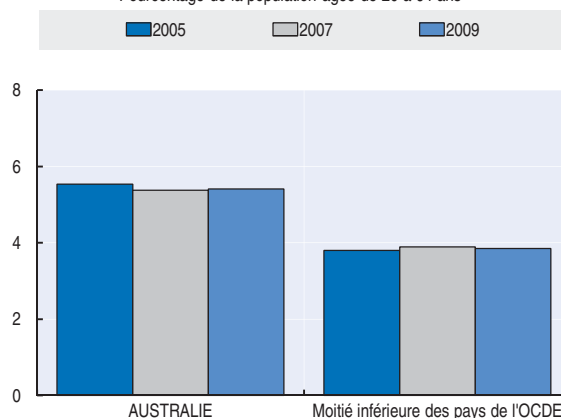
- Le PIB par habitant a augmenté pour se rapprocher de la moyenne supérieure des pays de l'OCDE mais la productivité reste à la traîne.
- Parmi les domaines d'action prioritaires, des progrès ont été réalisés pour améliorer le régime fiscal, mieux utiliser la capacité infrastructurale et encourager la participation au marché du travail, mais il faut faire davantage, notamment pour renforcer encore la structure fiscale et assouplir les obstacles à l'investissement direct étranger.
- Dans les domaines non prioritaires, une réforme a été lancée pour encourager un chemin de croissance plus durable et moins générateur de pollution en mettant en place une tarification du carbone.

Indicateurs de performance et de politique

A. L'écart de PIB par habitant a été comblé mais la productivité reste un peu à la traîne

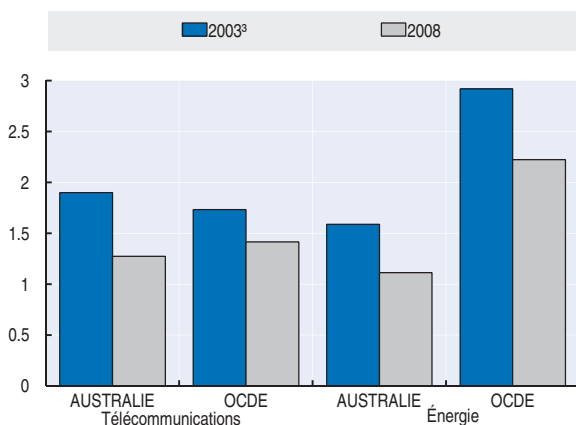
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹B. La proportion de la population d'âge actif recevant des prestations d'invalidité reste élevée²

Pourcentage de la population âgée de 20 à 64 ans

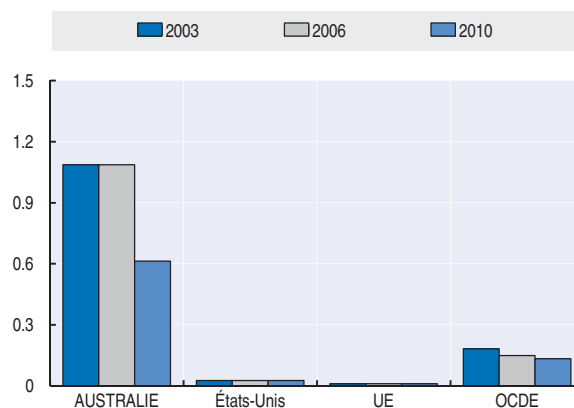


C. Les obstacles à la concurrence ont été réduits dans certaines industries de réseau

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)


D. Les procédures de sélection concernant l'investissement direct étranger ont été allégées mais demeurent relativement restrictives⁴

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Pour l'Australie, la dernière année connue est 2008. Moitié inférieure des pays de l'OCDE en termes de proportion de la population d'âge actif recevant des prestations d'invalidité. Le Chili, l'Islande et la Turquie ne sont pas pris en compte.
3. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
4. L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE repose uniquement sur les dispositions juridiques limitant l'investissement direct étranger, et ne tient pas compte de la façon dont elles sont appliquées.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : www.oecd.org/investment/index.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565034>